

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Bureau communautaire • Lundi 13 septembre 2021

- > **Affichage** et transmission aux élus communautaires et municipaux le 20 septembre 2021
- > **Le Procès-Verbal** complet avec débats sera approuvé par le bureau communautaire suivant et diffusé par la suite.

DÉLIBÉRATION 20210913_01 • 11 voix pour

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU RÈGLEMENT DE SERVICE SPANC

- > Le bureau communautaire approuve les modifications apportées au règlement de service SPANC

DÉLIBÉRATION 20210913_02 • 11 voix pour

FONDS DE CONCOURS MOBILITÉ : AMENAGEMENT CYCLABLE TY GUEN – BOURG DE TOURC'H

- > Le bureau communautaire approuve le versement du fonds de concours pour l'aménagement cyclable Ty Guen à Tourc'h et procède au versement du fonds de concours à la commune de Tourc'h.

DÉLIBÉRATION 20210913_03 • 11 voix pour

FONDS DE CONCOURS MOBILITÉ : AMÉNAGEMENT CYCLABLE ROUTE DE CORAY – ROSPORDEN

- > Le bureau communautaire approuve le versement du fonds de concours pour l'aménagement cyclable route de Coray à Rosporden et procède au versement du fonds de concours à la commune de Rosporden.

DÉLIBÉRATION 20210913_04 • 11 voix pour

VERSEMENT FONDS DE CONCOURS ANNEE 2020 – MELGVEN

- > Le bureau communautaire approuve la demande de fonds de concours de la commune de Melgven pour l'année 2020.

DÉLIBÉRATION 20210913_05 • 11 voix pour

GARANTIE D'EMPRUNT • RÉAMENAGEMENT DE LA DETTE DE L'OPAC DE QUIMPER-CORNOUAILLE

- > Le bureau communautaire autorise la demande de garantie d'emprunt.

DÉLIBÉRATION 20210913_06 • 11 voix pour

ADMISSION EN NON-VALEUR (BUDGET PRINCIPAL – ART. 6542)

- > Le bureau communautaire approuve ces admissions en non-valeur de produits irrécouvrables (3143,90 €).

DÉLIBÉRATION 20210913_07 • 11 voix pour

ADMISSION EN NON-VALEUR (BUDGET TRANSPORTS – ART. 6541)

- > Le bureau communautaire approuve ces admissions en non-valeur de produits irrécouvrables (348 €).

DÉLIBÉRATION 20210913_08 • 11 voix pour

ADMISSION EN NON-VALEUR (BUDGET PEPINIERE – ART. 6542)

- > Le bureau communautaire approuve ces admissions en non-valeur de produits irrécouvrables (1 465,84 €).

DÉLIBÉRATION 20210913_09 • 11 voix pour

ADMISSION EN NON-VALEUR (BUDGET ORDURES MENAGERES – ART. 6542)

- > Le bureau communautaire approuve ces admissions en non-valeur de produits irrécouvrables (1 964,82 €).

DÉLIBÉRATION 20210913_10 • 11 voix pour

ADMISSION EN NON-VALEUR (BUDGET EAU REGIE – ART. 6542)

- > Le bureau communautaire approuve ces admissions en non-valeur de produits irrécouvrables (5 783,97 €).

DÉLIBÉRATION 20210913_11 • 11 voix pour

ADMISSION EN NON-VALEUR (BUDGET EAU REGIE – ART. 6541)

- > Le bureau communautaire approuve ces admissions en non-valeur de produits irrécouvrables (2 305,33 €).

DÉLIBÉRATION 20210913_12 • 11 voix pour

ADMISSION EN NON-VALEUR (BUDGET ASSAINISSEMENT REGIE – ART. 6542)

- > Le bureau communautaire approuve ces admissions en non-valeur de produits irrécouvrables (4 875,07 €).

DÉLIBÉRATION 20210913_13 • 11 voix pour

ADMISSION EN NON-VALEUR (BUDGET ASSAINISSEMENT REGIE – ART. 6541)

- > Le bureau communautaire approuve ces admissions en non-valeur de produits irrécouvrables (2 140,29 €).

DÉLIBÉRATION 20210913_14 • 11 voix pour

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS POUR RECALIBRAGE DE POSTE

- > Le bureau communautaire approuve la création d'un poste de référent de la médiathèque de Trégunc / à temps-complet / calibré B à A / Grade mini : Assistant de conservation du patrimoine des bibliothèques / Grade maxi : Bibliothécaire de 1^{ère} classe / groupe 4, approuve la suppression corrélative du poste de référent de la médiathèque de Trégunc / à temps-complet / calibré B, sous réserve de l'avis favorable du Comité technique du 28/09/2021 et modifie en ce sens le tableau des emplois.